



**APPEL A CANDIDATURES CONJOINT
MAIRIE DE NICE & UNIVERSITE COTE D'AZUR
'AIDES INDIVIDUELLES JEUNES CHERCHEURS'
2018**

OBJET DE L'APPEL

Dans le cadre de son programme Initiative d'Excellence UCA^{Jedi}, la ComUE Université Côte d'Azur s'associe à la Ville de Nice pour lancer un appel à candidature « Aides individuelles Jeunes Chercheurs » visant à favoriser le recrutement de jeunes chercheurs au niveau post-doctoral dans ses laboratoires de recherche. Cet appel doit permettre à 8 jeunes chercheurs – 4 financés par la Ville, 4 par Université Côte d'Azur – d'intégrer pour deux ans un laboratoire de la ComUE.

Les contrats proposés par la Ville de Nice sont fléchés sur tous les domaines de la recherche en sciences de la vie et de la santé.

Les contrats proposés par Université Côte d'Azur sont fléchés sur tous les domaines de recherche impliquant le traitement de données massives (approches théoriques ou applications à tout domaine scientifique nécessitant une expertise particulière en « data sciences »).

REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT : ELEMENTS COMMUNS AUX DEUX APPELS A CANDIDATURES

ARTICLE 1 – PROFIL REQUIS

Les candidats devront être :

- soit ressortissant européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD (dénomination internationale du doctorat) ;
- soit ressortissant non européen titulaire d'un doctorat d'université ou PhD validé par un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur.

ARTICLE 2 – CRITERES D'ELIGIBILITE

Les critères d'éligibilité seront les suivants :

- le laboratoire d'accueil doit relever du périmètre d'UCA^{Jedi} ;
- la date de prise d'effet du financement devra intervenir au plus tard un an après la date d'arrivée dans le laboratoire d'accueil ;
- le candidat ne doit pas avoir soutenu sa thèse de doctorat depuis plus de 4 ans à la date de début du financement ;
- seront considérés comme des points positifs pour le dossier de candidature :
 - * un changement de laboratoire et de site par rapport au travail de doctorat,
 - * pour le domaine des sciences de la vie et de la santé, une équipe d'accueil labellisée ATIP (Action Thématique et Incitative au Programme) (CNRS) ou Avenir (INSERM).



ARTICLE 3 – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets sera fondée sur les critères suivants :

- qualité scientifique du projet présenté (importance de la question, originalité, faisabilité technique prenant en compte la durée du contrat),
- qualité du CV du demandeur (diplômes, publications, crédibilité du plan de carrière),
- adéquation du laboratoire d'accueil à la réalisation de ce projet de recherche,
- qualité du laboratoire d'accueil (publications, environnement scientifique...),
- perspectives d'avenir envisagées par le directeur du laboratoire d'accueil et le candidat (présentation du post-doctorant à l'INSERM, au CNRS, sur poste universitaire, potentiel de recrutement par une entreprise privée ...).

ARTICLE 4 – DUREE

La durée du financement sera de 24 mois.

ARTICLE 5 – NON CUMUL

Ces bourses individuelles ne sont pas cumulables avec d'autres financements.

Les candidats ayant formulé des demandes auprès d'autres organismes pour la même période doivent, en cas d'obtention, faire connaître le plus rapidement possible leur choix à la Ville de Nice et à Université Côte d'Azur. Si le choix ne se porte pas sur la présente offre, le bénéfice du financement ne pourra être reporté. Cette aide individuelle bénéficiera à un autre candidat, classé en liste complémentaire.

ARTICLE 6 – CHANGEMENT DE SITUATION

Si le recrutement dans un organisme intervient pendant la période de versement du financement, il appartient au candidat de le notifier par écrit au financeur (Ville de Nice ou Université Côte d'Azur) ; il lui appartient en général de notifier tout changement de situation administrative.

ARTICLE 7 – RAPPORT D'ACTIVITE

Au terme de la période de financement, un rapport d'activité devra être rendu au financeur (Ville de Nice ou Université Côte d'Azur). Les publications correspondant au projet devront mentionner l'origine du soutien financier et être signées de la signature commune à tous les membres d'Université Côte d'Azur.

REGLEMENT ET FONCTIONNEMENT : ELEMENTS PROPRES A L'APPEL A CANDIDATURES D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

ARTICLE 8 – COMITE DE SELECTION

Pour les contrats financés par la ComUE Université Côte d'Azur, un comité de sélection *ad hoc* sera constitué qui sera composé de membres du Conseil Académique et de représentants des Ecoles Doctorales concernées.

Ce comité sera chargé d'apprécier et classer les dossiers qui lui seront remis.



Il pourra se faire assister en tant que de besoin par des spécialistes qui pourront rendre un avis éclairé sur chaque dossier.

Il transmettra son avis au bureau de l'Idex qui arbitrera en dernière instance le classement définitif des candidats et les attributions de bourses.

ARTICLE 9 – MODALITES DE RECRUTEMENT ET DE FINANCEMENT

- Contrats à durée déterminée avec prise d'effet début janvier 2018.
- Pour les contrats financés par Université Côte d'Azur, l'employeur sera Université Côte d'Azur.
- Le montant du salaire brut mensuel sera de 3000 euros.

ARTICLE 10 – LISTE DES PIÈCES CONSTITUANT LE DOSSIER

Concernant le candidat

- Lettre de motivation du candidat expliquant les raisons du choix du laboratoire d'accueil,
- Curriculum vitae complet,
- Liste des publications,
- Lettre de recommandation du directeur du laboratoire d'origine.

NB : pour les publications en révision ou sous presse, joindre abstract et réponse de l'éditeur.

Concernant le projet de recherche

- Présentation de 6 pages maximum incluant la bibliographie et précisant la faisabilité du projet et les étapes clés rattachées au projet,
- Résumé du projet en une demi-page,

Concernant le laboratoire d'accueil

- Lettre de recommandation du responsable d'équipe et du directeur du laboratoire d'accueil, précisant les perspectives d'avenir envisagées pour le candidat,
- Liste des principales publications de l'équipe d'accueil au cours des 3 dernières années.

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS PRIS EN CONSIDERATION

ARTICLE 11 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

- avril 2017 : lancement de l'appel à projets
- 28 août 2017 : date limite d'envoi des dossiers
- Septembre 2017 : expertise de l'ensemble des dossiers et classement final
- Dernier trimestre 2017 : notification des résultats.

ARTICLE 12 – MODALITES DE SOUMISSION

Pour les 4 contrats financés par Université Côte d'Azur (sciences des données), les dossiers de candidature doivent être déposés par le directeur de l'équipe d'accueil sur la plateforme Nuxéo de gestion des appels à projets UCA^{Jedi} : <http://nuxeo.univ-cotedazur.fr/>

Pour les 4 contrats financés par la Ville de Nice, les conditions spécifiques seront disponibles prochainement.